

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Anne Lambert-Lague

<https://www.cadre21.org/membres/a7f578beb004253a4ae68ab1>

Date d'obtention : 2022-10-04 16:06:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode est vraiment ce qu'il faut faire dans un cas de sexto. L'importance de remplir la grille rapidement afin d'éviter que la situation dégénère encore plus.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne poserai plus de question en me demandant ce que je dois faire. Je vais agir beaucoup plus rapidement. Je vais être plus à l'aise d'intervenir dans ce genre de situation parce qu'avec la trousse je sais exactement ce que je dois faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux intentions des élèves (malveillante ou non)